

indemnisation d'un accident

Par christophe d, le 12/07/2019 à 13:22

bonjour a vous j'ais hu en 1977 un acciden de la route du a un tier mes paren ont ressus une indemnisation de la par des assurance uap un cheque a mon non ma etai donner mais par la suite j'ais su que se cheque etais pour une consiliation entre parti sur reserve (je ne sais pas se que sa veut dire)j'ais etais declarais geris de mes blessur sous reserve de conplication or voila les conplication sont la que puit je faire pour toucher d'eventuel indemniter pour me soigner je ne reside plus dans mon departemen de naisance et n'ais pas de dossier de cette acciden en ma possetion